

**COP Adaptation au changement climatique du Puy-de-Dôme du 16 septembre 2025**  
**SYNTHÈSE de l'atelier **BÂTIMENT****

**ENJEUX DE LA THÉMATIQUE**

Enjeux	Importance (à graduer)	Quelles actions ou justifications
<p>Adapter les bâtiments pour faire face aux périodes de fortes chaleurs (canicule)</p>		<p><b>1. Bien connaître son patrimoine (consommation, dépenses d'énergie) et surtout son niveau de vulnérabilité face aux épisodes de fortes chaleurs</b> : faible inertie thermique, vitrages plein est, ouest et sud sans protection solaire, abords du bâtiment minéralisé...</p> <p><b>2. « La technique ne résoudra pas tous les maux ».</b> Informer les usagers et faciliter des comportements, des habitudes qui facilitent un confort thermique acceptable ;</p> <p><b>3. Changer d'échelle en ne se contentant pas uniquement de traiter le bâtiment</b> mais en travaillant sur les abords, à l'échelle de la parcelle, plus largement du quartier et de l'unité urbaine.</p> <p><b>4. Adapter l'usage des bâtiments et passer à l'heure espagnole !</b> Pour éviter les périodes les plus chaudes de la journée.</p> <p><b>5. Ne pas dissocier « atténuation » (participer à la baisse des émissions de GES) et « adaptation » (adapter le bâtiment à de fortes chaleurs)</b> dans la rénovation énergétique des équipements et bien travailler sur les deux volets en même temps ;</p> <p><b>6. Stimuler les investissements en apportant une aide financière pour réduire le reste à charge.</b> « Impératif ! » mais à la fois compliquée compte tenu des contraintes budgétaires actuelles. Les dotations d'État aux collectivités (DETR, DSIL...) ne seront sûrement pas suffisantes face à l'ampleur des investissements pour traiter le seul patrimoine bâti public ! Le rôle essentiel des banques dans le financement des projets de rénovation, d'adaptation avec des taux acceptables ;</p> <p><b>7. Nécessité d'avoir de la stabilité dans les politiques publiques</b> car cela ne permet la sérénité chez les maîtres d'ouvrage et les entreprises. Maprimerénov', c'est 14 évolutions en 4 ans ! Fort heureusement, l'ingénierie locale (Rénov'actions 63) demeure !</p>
<p>Intégrer la question des retraits-gonflements des argiles (RGA)</p>		<p><b>Éléments de contexte</b> : les assurances sont très préoccupées par la montée en puissance de cette problématique qui risque d'avoir de lourdes conséquences sur les cotisations d'assurance.</p>

		<p><b>Pour les espaces à urbaniser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bien connaître à l'échelle du territoire, les secteurs concernés par les RGA pour éviter soit leur constructibilité soit exiger des solutions techniques de résistance du bâti face aux RGA ;</li> <li>- utiliser les PLU/PLUi pour cartographier les secteurs concernés par les RGA,</li> </ul> <p><b>Pour les espaces déjà urbanisés et concernés par les RGA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- informer les propriétaires des risques sur les bâtis ;</li> <li>- soutenir financièrement la réalisation de diagnostics (subventions publiques) ;</li> <li>- mettre en place un service d'information au public sur cette problématique (« <i>aujourd'hui, on ne sait pas à qui s'adresser !</i> ») ;</li> <li>- les inviter à mettre en œuvre des solutions alternatives permettant de réduire le risque d'impact des RGA sur leur bâti...</li> </ul> <p><b>Le principe majeur :</b> ANTICIPER avant qu'il ne soit trop tard et que les dégâts causés par les RGA ne soient trop coûteux, voire insurmontables <i>a fortiori</i> si les assurances devaient ne pas intervenir.</p>
Intervenir sur l'exposition des bâtiments aux intempéries liées au dérèglement climatique (inondations, tempêtes...)		<p><b>CHANGER D'ÉCHELLE, PRENDRE DE LA HAUTEUR :</b> ne pas limiter sa réflexion uniquement à l'échelle de l'unité bâtie mais plus largement, à l'échelle de la parcelle, du quartier voire de l'unité urbaine.</p>

#### ÉLÉMENTS DE CONTROVERSE

- la question du financement de la rénovation / de l'adaptation du bâti et l'impérative nécessité d'un financement public pour stimuler l'investissement, et ce dans un contexte national de contrainte budgétaire fort !
- l'autoconstruction, l'auto-rénovation qui pourraient laisser présager des malfaçons, du non-respect de la réglementation et des équipements énergivores et pas adaptés aux mauvais effets du dérèglement climatique. Les professionnels savent faire et il faut leur faire confiance !

- **des mesures d'adaptation du cadre bâti qui peuvent avoir des conséquences néfastes notamment sur la biodiversité.** D'anciennes bâtisses qui abritaient une faune aviaire par exemple, qui du fait d'une isolation thermique par l'extérieur empêche la création de refuges pour les oiseaux.

### **CONDITIONS DE RÉUSSITE**

- stabilité dans le temps des politiques publiques ;
- des financements publics pour réduire le reste à charge pour ceux qui vont adapter leur bâtiment aux effets du changement climatique ;
- des entreprises compétentes qui savent faire ;
- la nécessité de (1) prendre de la hauteur, de changer d'échelle et ne pas limiter l'action uniquement au cadre bâti et (2) anticiper les effets du dérèglement climatique sur les bâtiments et plus largement de cadre de vie des citoyens.

### **ÉLÉMENTS À REMONTER AU NIVEAU RÉGIONAL OU NATIONAL**

- stabilité dans le temps des politiques publiques ;
- des financements publics pour réduire le reste à charge pour ceux qui vont adapter leur bâtiment aux effets du changement climatique ;

### **EXEMPLES DE SOLUTIONS / BONNES PRATIQUES**

Cf. exemple de Beaumont.

### **PARTENARIATS / RESSOURCES NÉCESSAIRES**

- le rôle des banques dans le financement de l'adaptation des équipements bâtis existants
- le rôle des entreprises qui savent faire !

## **Synthèse**

=> **3 ou 4 enjeux prioritaires et/ou exemples d'actions concrètes qui sont ressortis pendant l'atelier**
